

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENs**

Convocation
du 10/10/2025

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 11
Absents : ---- 02
Pouvoirs : ---- 00
Votants : ---- 11

VOTE
Pour : ----- 11
Contre :----- 00
Abstentions :-- 00

Foncier

**Délibération
N°2025-38**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**
Télétransmise
Le : **20 OCT. 2025**
Reçue en Préfecture
Le : **20 OCT. 2025**
Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : **20 OCT. 2025**
Gil THOMAS, Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENs

SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENs dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry /THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

**OBJET : Régularisation foncière rue du Cercle :
Déclassement d'une portion du domaine public communal
et cession à l'euro symbolique à l'indivision Vuagnoux**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2141-1 et suivants relatifs au déclassement du domaine public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de bornage établi le 15/03/2025 par le cabinet de géomètre CANEL,

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre d'une régularisation foncière, il a été constaté qu'une partie des jardinières et de l'escalier appartenant à la propriété de l'indivision Vuagnoux, située rue du Cercle, empiète depuis de nombreuses années sur le domaine public communal.

Afin de clarifier la situation juridique et foncière un géomètre-expert, a procédé à un bornage contradictoire. Ce bornage a permis d'identifier précisément la portion de terrain concernée, correspondant à la parcelle cadastrée section ZN 263, d'une superficie de 10 ca.

Cette portion de terrain, appartenant au domaine public communal, ne présente plus d'utilité pour le service public et n'est plus affectée à un usage public. Elle peut donc faire l'objet d'un déclassement, conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans un souci de régularisation amiable, il est proposé de céder cette parcelle à l'euro symbolique à l'indivision Vuagnoux, propriétaire de la parcelle voisine, afin de mettre fin à cette situation d'occupation irrégulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée ZN 263, d'une superficie de 10 ca², située rue du Cercle, du domaine public communal, celle-ci n'étant plus affectée à un usage public.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 074-217400530-20251014-D2025_38-DE

S²LO

- ⇒ **Autorise** la cession de ladite parcelle à l'euro symbolique à l'indivision Vuagnoux, propriétaire de la parcelle voisine, dans le cadre d'une régularisation foncière.
- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié de cession.
- ⇒ **Dit** que les frais liés à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

The image shows a blue circular official seal of the 'Mairie de Cervens' with the number '24550' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.

La secrétaire
Michèle CALLENDRIER

The image shows a blue ink signature of Michèle Callendrier.